MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATAHITI, — N° 32. — TE VEA NO TAHITI. — Mahana mau 10 atete 1872.

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*):
Un an ..... 16 fr.
Six mois ..... 8 —
Trois mois ..... 4 —
Un numéro : 50 centimes.

Pour les **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (*en conséquence*):
Les 20 premières lignes ..... 50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes ..... 25 —
Les annonces renouvelées se paient la moitié de prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décision : accordant à une personne ; décommde une indemnité pour l'attacher complétement à l'école des sœurs de Papeete ; portant octroi gratuit de terrains à la Compagnie Sorrès ; d'Arue. — Arrêté portant approbation de l'Ordonnateur les factures de Commandini et Cie de Rivolières. — Décision portant que M. Maurice, sous-commissaire de la marine, signera les pièces comportant la double signature de l'Ordonnateur et du Commandant. — Avis administratifs.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles et faits divers. — Chronique paroissiale. — Situation de la caisse agricole au 1er août 1872. — Annonces hydrographiques. — Mouvements des ports de Papeete et Phaëton. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu notre décision en date du 14 mars 1872 ;

Vu la demande formée par la sœur Chebret dans le but d'obtenir une indemnité de vingt francs par mois pour attacher complétement sa fille Louise Chebret à l'école des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Papeete ;

Attendu que cette indemnité ne lui étant pas accordée la première concession deviendrait inutile ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

DÉCIDONS :

Il sera payé mensuellement à Mme la Directrice de l'école des sœurs de Papeete, pour la demoiselle Louise Chebret, un supplément de vingt francs qui sera imputable au budget de la colonie, chapitre 1er, § 5, comme l'allocation primitive accordé par notre décision du vingt-deux dernier, sous laquelle il se confondra.

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui aura communication et enregistrée, partout où besoin sera, et aura son effet à partir du 15 mars dernier.

Papeete, le 26 juillet 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

L. LE GUAY.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté du 28 mai 1864 déterminant les franchises et garanties données à la Compagnie Sorrès ;

Vu la demande qui nous a été adressée par M. W. Stewart, représentant de ladite Compagnie à Tahiti ;

Vu la lettre de M. l'Ordonnateur en date du 2 août courant ;

Attendu que la Compagnie Sorrès a été autorisée, depuis 1864, à tenir un magasin de détail sur sa plantation d'Atimeno (dite Terre-Eugénie) pour la vente des denrées et marchandises nécessaires aux travailleurs qu'elle y emploie,

DÉCIDONS :

Une patente de marchand (4e classe) sera accordée à M. W. Stewart, représentant de la Compagnie Sorrès, pour la vente des denrées et marchandises nécessaires au personnel employé sur son établissement agricole d'Atimeno, fondé en exécution de l'arrêté précité du 28 mai 1864.

Les machines et ustensiles destinés à l'agriculture et les vivres de première nécessité nécessaires aux travailleurs, les liquides exceptés, sont seuls exempts de tout droit d'entrée, aux termes de l'article 1er, § 1er, de l'arrêté non mentionné, encore qui concerne ledit établissement.

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée au service des contributions, publiée au *Messager de Tahiti* et au *Bulletin*, affichée, et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 3 août 1872.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

L. LE GUAY.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu notre départ pour les Iles Marquises,

ORDONNONS :

Pendant notre absence, M. l'Ordonnateur remplira à Tahiti, par délégation, les fonctions de Commandant Commissaire de la République.

Il signera la correspondance et les pièces de comptabilité et autres : *Pour le Commandant Commissaire de la République absent en tournée et par ordre.*

Le présent ordre sera publié au *Messager de Tahiti*, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 9 août 1872.

GIRARD.

Le commissaire-adjoint de la marine Ordonnateur

Delrue :

Pendant l'absence de M. le Commandant Commissaire de la République, M. Maurice, sous-commissaire de la marine, signera les pièces qui comporteront la double signature de l'Ordonnateur et du Commandant.

Papeete, le 9 août 1872.

L. LE GUAY.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Avis.

Les dénommés ci-après sont priés de vouloir bien se présenter au bureau des fonds à Papeete pour retirer les ordonnances directes de paiement émises en leur faveur par l'Administration centrale et parvenues dans la colonie par le dernier courrier ; savoir :

Héritiers Gibson	842 10
Les mêmes	12 »
A. Gibson et Cie	750 »
Gille, officier de santé	30 »
Buchin	113 20
Le même	32 12
Turner, Chapman et Cie	840 »

Revues et inscription maritime.

Les créanciers de M. Burg, caporal d'infanterie de marine, décédé le 18 juillet 1872 à l'hôpital militaire de Papeete, son ayant droit de vouloir bien déposer leurs titres entre les mains de M. le commissaire aux revues en ce port, chargé de la liquidation de la succession du défunt.

Service des Subsistances

Le public est informé que le jeudi 22 août 1872, à deux heures du relevée, il sera procédé dans le cabinet de l'Ordonnateur à l'adjudication sur soumissions cachetées de la fourniture des vivres nécessaires au service des subsistances pendant les années 1873 et 1874, et qui sont les suivants :

Farine de froment,
Haricots,
Riz,
Café,
Biscuit,
Achards.

Le cahier des charges relatif à l'adjudication est déposé au bureau du commissaire aux subsistances, qui du Commerce, où le public pourra en prendre connaissance tous les jours de 8 à 10 heures du matin et de 2 à 3 heures de l'après-midi.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Relevé sommaire des jugements prononcés du 1er janvier au 30 juin 1872 par les Tribunaux de Papeete.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR

Affaires civiles		7
—	commerciales	1
—	correctionnelles	5
—	criminelles et annulations	0
		13

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE

Affaires civiles		75
—	commerciales	15
—	correctionnelles	53
—	simple police	38
		181
		181

Le greffier du tribunal,
IM. VAN DER VERNE.

HAUTE-COUR TAHITIENNE.

Arrêts contradictoires	17
Décisions de conseils de district homologuées	11
rejetées	3
	31

L'interprète-greffier,
A. CHRÉTIEN.

Vu et vérifié :
Le chef du service judiciaire,
BOLDERT.

Archives PF-Messager-10/08/1872

Samedi 10 août 1872.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le commerce extérieur de la France pendant la guerre

Il est sans curieux et intéressant de rechercher quel a été le commerce de la France pendant la guerre. Il tombe sous le sens que l'occupation par l'ennemi de plus de trente départements, ainsi que le blocus de Paris pendant un cinquième, a dû amener une diminution considérable. L'industrie et le commerce des autres départements ont été également atteints non-seulement par suite de l'interruption de toute relation avec l'Allemagne, mais aussi par les charges de toutes sortes et des impositions de guerre que toute espèce d'entreprises. Ces fâcheuses influences se sont exercées sur notre commerce intérieur aussi bien que sur nos relations avec les nations étrangères. Nous ne pouvons que le constater avec douloureux regret, les renseignements manquent complètement; mais l'administration des douanes vient de publier sur ces importations et nos exportations des renseignements que nous allons brièvement analyser, disent les *débats*.

Il n'est impossible d'isoler complètement la période de guerre que à commencé en juillet 1870 et fini en mars 1871 ; se borner à cette période serait d'ailleurs ne pas tenir compte de l'influence de la guerre après la conclusion de la paix. On aura un résultat plus exact en prenant les chiffres généraux de notre commerce pendant les deux années 1870 et 1871 et en les comparant aux chiffres des années précédentes.

Dans le temps qui a précédé la guerre, la valeur annuelle de nos importations s'avait jamais dépassé le chiffre de 3 milliards 303 millions. C'est le résultat de l'année 1864. En 1869, nos importations ont descendu à 3 milliards 153 millions. La baisse a continué sous l'influence de la guerre en 1870. L'importation s'est élevée encore à 2 milliards 782 millions. Mais en 1871 le chiffre de 3 milliards 333 millions a été atteint. C'est le plus élevé que le commerce français ait jamais connu.

Cependant, dans une année affligée pendant cinq mois par une guerre désastreuse et par une terrible guerre civile, la France a-t-elle pu faire pour 3 milliards 600 millions d'achats à l'étranger et dépasser le chiffre de ses années les plus prospères? Cela tient à divers causes, notamment à des importations relativement peu favorables. Nous avons du faire en 1871 d'énormes approvisionnements de vivres et approvisionnements de matières premières. Ces acquisitions onéreuses qui se sont élevées à plusieurs centaines de millions ne pouvaient être évidemment rangées comme un signe d'activité industrielle et commerciale. Mais en les déduisant du chiffre de 3 milliards 600 millions, il reste encore pour l'importation un total que nous pouvons considérer comme un signe certain du réveil de la vitalité de l'industrie française, de ses ressources nouvelles, et de la prodigieuse activité qui, malgré une guerre et la plus cruelle, elle s'est hâtée de se procurer les matières premières nécessaires au développement de l'industrie.

Cette puissance, cette énergie de notre commerce et de notre industrie se révèlent davantage encore dans la quantité des produits de toutes sortes que nous avons exportés à l'étranger pendant les deux années de guerre. La valeur de ces exportations s'est élevée à 3 milliards 875 millions en 1871. C'est un résultat supérieur même des années de paix 1867 et 1868 qui a été seulement de 2 milliards 825 millions et de 2 milliards 789 millions. En 1869, il est vrai, la valeur de nos exportations a été de trois milliards 251 millions ; mais n'est-il pas merveilleux que la plus malheureuse et la plus coûteuse des guerres n'ait pu arrêter la fécondité du travail national? Il y a là un admirable signe de force dont aucune autre nation n'eût probablement été capable.

Ce qui s'est passé dans les deux années soumises à de si rudes épreuves est une juste cause d'espérance pour l'avenir. L'année 1872, durant laquelle nous sommes enfin rentrés en possession de la paix et du calme intérieur, verra sans aucun doute s'accroître encore la fécondité de notre production industrielle.

Ayons donc confiance dans l'avenir de la France. Un peu de sagesse de la part des partis, une ferme énergie de la part du gouvernement lui rendront bientôt toute sa prospérité.

Le tableau du commerce extérieur en janvier 1872 vient de paraître. A l'importation et chiffre des marchandises introduites s'est élevé à 338 millions, soit 89 millions de plus que le chiffre le plus élevé de la période 1861-1870, qui part de 171 millions s'était élevé à 249 millions. L'exportation a été plus prodigieuse encore, elle offre également un progrès notable : 238 millions au lieu de 201 en 1870, de 189 en 1869, de 170 en 1868 : jamais nous n'avions jusqu'en janvier 1862, époque brillante de l'empire, nous ne trouvons que 134 millions. Ces chiffres attestent que les échanges internationaux n'avaient jamais jusqu'à présent atteint l'importance qu'ils présentent. C'est une réponse sans réplique aux pessimistes et aux détracteurs qui prétendent le contraire ardent et les affaires mortes.

Les droits perçus à l'entrée, toujours en janvier 1872, sont montés à 11,996,000 fr., soit 2,200,000 fr. environ de plus qu'en janvier 1870, et 43,000 fr. de plus qu'en janvier 1869. Les sucres ont rendu 1,500,000 fr. ; ils n'avaient produit en janvier 1870 que 2 millions 800,000 fr. Malgré l'élévation survenue dans les cours, la quantité acquittée est restée, à très peu de chose près, la même, 12 millions de kilos.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Les exercices et les grandes manœuvres de printemps ont commencé dans les armées de Paris et de Lyon. On remarque que les soldats insistent leurs officiers et entrent une très grande ardeur pour s'instruire. A l'envi, chacun fait du zèle, et jamais on n'en a relevé moins de punies et de manquements à la discipline. Les chefs militaires se déclarent très satisfaits du bon esprit qui règne partout, et ils n'hésitent pas à en faire remonter le mérite, pour une grande part, jusqu'au Président de la République, dont la vigilance sollicitude pour l'armée ne s'endort jamais. Dans les camps et les casernements qui entourent Paris, M. Thiers est connu des troupes, officiers et soldats, comme il a été reconnu un général en chef.

— On écrit de Genève que les travaux du tunnel du Saint-Gothard ont commencé le 1er mai. On n'en est, pour le moment, qu'aux préliminaires : travail, jalonnements, expropriations sur les parties qui forment les abords du futur tunnel. Dix-huit mois seront, au plus, ou dernier sou ouvert à la circulation et livré au commerce de l'univers. Il y a plus de trois cents ans qu'Egidius Tchudi, de Glaris, le premier qui ait tracé sur la topographie des Alpes, décrivait dans son ouvrage *Gallia comata* (publié en 1533), que la route du Gothard, en tout temps ouverte, était la voie de communication directe entre la mer Vénitienne et le Rhin, l'ocean Germanique, l'Angleterre, les Pays-Bas et la Scandinavie. Il ne craint plus aujourd'hui de la mer Vénitienne ni de Venise ; la route du Gothard doit profiter à Gênes et à Brindisi, mais uniquement comme antenne intermédiaire à la grande ligne commerciale entre la Méditerranée et Londres à Calcutta. Le nouveau tunnel aura une longueur de plus de 14 kilomètres ; il aura un col évalué à 62 millièmes. Celui du Mont-Cenis, qui n'a qu'une longueur de 12,233 mètres, a coûté plus du double. La longueur totale de la ligne, de Flueten à Biasca, est de 100 kilomètres environ.

— La *Revue d'économie rurale* annonce qu'on nouveau procédé de végétation hâtive vient d'être appliqué, avec le plus grand succès, par un horticulteur de Chaillot, qui jouit au chaudron. Par le intérieur de la serre le chauffage de la terre elle-même, c'est-à-dire des terreaux sur lesquels poussent des plantes. Pour cela il a établi à une profondeur relative des tuyaux à travers lesquels circule constamment de la vapeur, qui pénètre dans l'intérieur du terroir au moyen de tuyaux de dérivation à nécessaire distribués en distance. Ces tuyaux sont à 5 ou 10 centimètres de profondeur, à côté des plates-bandes de fraisiers, des fleurs et des *primevères* ; à 2 ou 30 centimètres environ pour les arbres à fruit. La serre chauffée de la sorte artificiellement produit les légumes et les fruits maraîchers avec une économie de moitié moins de temps qu'avec le chauffage seul de l'intérieur des serres. Ainsi on peut voir en ce moment chez cet horticulteur des fraises mûres, des fleurs, des fruits et des mûrs en quinze jours ; des violettes qui ont développé leur fleur en dix jours ; des asperges et des artichauts qui ont poussé et ont été cueillis dans l'espace de trente-cinq jours ; enfin il n'a fu'n qu'un mois et demi à des cerisiers mûrs pour bourgeonner, fleurir et amener les fruits à leur plus parfaite maturité. Ce procédé de vieillesse de hâtive végétation est nouveau sans doute par son application à la culture maraîchère. Mais il est basé sur le fait connu depuis plusieurs stations thermales, et notamment dans celle d'Aix (Savoie), les jardins qui avoisinent les sources en sont chauffés à peu de frais, produisent des légumes en hiver, leurs terrains sont chauffés par la vapeur de l'eau, dont la chaleur s'élève jusqu'à 8°.

CHRONIQUE PARISIENNE

MARIAGE MULTIPLIÉ. »

Il se conduit on ce moment, en France, et surtout à Paris, un fait caractéristique. On se marie de tous côtés. Les églises sont encombrées, les prêtres ne suffisent plus à bénir leurs paroissiens, et les maires passent leur vie à marier leurs hôtes et leurs administrés, et sur les deuils. Cette fièvre matrimoniale les étonne. Quelle rage ont donc les mortels à se marier sinsi ?

Les événements récents ne semblent pas faits, il est vrai, pour convertir beaucoup de gens au mariage. Le vulgaire a, le plupart du temps, sur ce sujet, une opinion pareille à celle de ce personnage de la comédie grecque qui demande des nouvelles d'un ami.

— Mais il est marié, lui répond quelqu'un.

— Marié ! Et moi qui l'avais laissé si bien portant !

Malgré ces plaisanteries, et malgré les tragédies matrimoniales auxquelles nous avons assisté, la mode actuelle est de se marier. On tient, semble-t-il, à repeupler la France. On se sent gros d'un sombre et stérile, fatal jusqu'ici, et qui sera très souraine, pourvu que cet empressement conjugal s'soutenue.

La France, en effet, a perdu en deux ans beaucoup de ses enfants, et on sait mois seulement Paris a vu emporter par la mort près du *cinquième* de sa population. Les chiffres là-dessus ont une éloquence absolue. En 1870 il est mort 74,581 Français, en 1871 plus de 88,000, et ce dernier chiffre ne double de guère que les années précédentes. Peut-être bien est-ce pour combler ces vides qu'on se marie aujourd'hui avec une telle avidité. On prend femme par patriotisme, on marie à la mairie par désœuvrement civique. Voilà des enrôlements volontaires d'un nouveau genre et qu'on n'avait pas encore prévus.

Après tout, il faut sincèrement féliciter ceux qui prennent ainsi du service. Il est certain que plus on se sent sûr, et plus on a chance pas établi, en dépit de la logique et de la nécessité de l'institution, les enrôlés au mariage ne peuvent obtenir de congé légal, de feuille de route et de certificat de libération. Ils sont liés au bataillon, en défense de quitter les rangs. Qu'importe, après tout, si-la patrie y trouve son compte !

Cet acces de *matrimoniophagie*, si je puis dire, prouve d'ailleurs que nous voilà bien décidés à imiter l'Allemagne sous un certain rapport au moins, celui de l'agglomération des habitants. Le grand Frédéric, l'esprit sans cesse tourné vers l'idée de guerre et d'organisation de son armée, il aut, un soir de froid très vif, en se frottant les mains « Voilà une nuit de gelée qui va donner plus d'un grenadier à la Prusse, » Il se pourrait fort bien que la France, à son tour, raisonnât comme Frédéric le Grand, et au considérât plus le mariage que comme une fabrique de grenadiers. La vérité est que, sous ce rapport, nous sommes considérablement en retard sur les habitants d'outre-Rhin. On a calculé que par *kilomètre carré* la Saxe était *deux fois et demie* plus peuplée que la France, et le Wurtemberg près de deux fois plus. Il ne naît en France qu'un enfant par *trente-cinq* habitants ; en Prusse il en naît un par *vingt-cinq* habitants et en Saxe un par 21.

Archives PF-Messager-10/08/1872

Il se pourrait bien que les Français en fussent définitivement humiliés ; le désir de connaître les résultats enregistrés par les statistiques sociologiques m'a décidé un jour à me marier à Paris et en province avec une idée fixe.

Voici ce que j'ai constaté :

Pour une cause ou pour l'autre, produit fatalement une série de résultats concourant aux mêmes fins, mène des plus frivoles. Un a beau dire le peuple le plus léger et le plus inconséquent de la terre, il arrive une heure où l'on songe sérieusement aux choses sérieuses et où l'on éprouve le besoin de se ranger. Ce n'est pas à dire qu'un soit décidé à revêtir un cilice et à s'enfoncer des clous dans la poitrine ou à se flageller le dos comme les pénitents de la Ligue, mais on tient à se mortifier et on se marie, à la fois par patriotisme et par philosophie. Oui, c'est mon raisonnement à moi, et en dépit des sarcasmes à la rue des Ecoles, où un mari offensé vient de tuer si résolument sa femme, et des dangers qu'on peut courir en un tel état de choses, le mariage est encore le meilleur des institutions de cette pauvre humanité qui en a inventé de si mauvaises.

Dans un banquet, un certain jour, un orateur anglais de beaucoup d'esprit portait le toast suivant au sexe féminin :

— Je bois aux femmes, ces douces roses dans le chemin de la vie !

Bonnes, le mot était dur, mais *douces*, l'adjectif, était charmant.

Et, à dire vrai, les baisoirs du chemin, où l'on s'accroche et se dépêche, n'en furent pas moins parsitre la route et moins longue et moins triste. Ce sont des buissons avenants.

La simple constitution de ces mariages nombreux démontre suffisamment que l'on a rouvert, sous bois, essé en certaines parties, et on l'on retrouverait, en plus d'un endroit, la marque des tranchées de l'on dernier, redevient aussi brillant qu'au temps jadis, et voili je vous le dis tout bas qu'on a rouvert la fontaine de Malville. Il y a foule aux Italiens ; on se disbabille pour aller applaudir la Patti ou l'Alboni. Quelle prodigieuse vitalité dans cette population qui sort de tous ses maux passés comme un papillon sort de sa chrysalide, avec des battements d'ailes !

P. C.

LE « HENDJ-ZE-VOUS ».

M. Emile de Girardin a donné une soirée dans laquelle on a eu la surprise d'entendre une comédie nouvelle de M. François Coppée, le *Rendez-vous*, délicieuse saynète à deux personnages sur un sujet autrement tenté avec infiniment de goût, de fraîcheur et d'impévu.

Epsie part en fête dans cette œuvre raffinée à la poésie et au naturel, à la morale aimable et saine, au caprice et au cœur. Elle a tous sous le charme une assemblée composée des célébrités de cette insompurable aristocratie parisienne de l'art, du talent et de l'esprit, reunies aux illustrations de notre monde politique et de la diplomatie étrangère. M. Coppée a le droit d'être fier du succès obtenu par la première représentation de sa pièce devant un tel public. Le *Rendez-vous* est vraiment également un délice, où dans un genre plus moderne et dans un sentiment plus réel, il aura la vogue du *Passant*. Il y a dans la donnée du *Rendez-vous* une certaine hardiesse qui ajoute à la saveur et à l'intérêt de cette petite comédie. Une jeune femme, déjà mariée des vanités du luxe et du plaisir mondain, a distingué un jeune homme, un artiste, qui n'a point le cœur banal et l'esprit artificiel de ses valseurs ordinaires. Sans on ne peut causer librement avec un bal. C'est chez lui, dans son atelier, qu'elle ira voir Raymond. Qui le saura jamais ? Il n'y a d'ailleurs pas grand mal à cela, et elle s'ennuie tant !

Ce monde qui m'entoure, et m'admire et me fête,
Il me semble à présent étroit comme un cachot ;
La lyre de velours, le boudoir sonore et chaud,
L'escalier éblouissant, qu'au chiffre d'or blasonne,
La chaise que l'on suit, svelte et noire amazone,
Le grand bal où l'on traîne en cortège traînant
De danseurs décorés du gardénia blanc,
Et les rois de salon où s'écartent des choses,
Quelques femmes vous font leurs fausses confidences,
Et vous tournent les mains et leurs yeux vers vous pour
Tout cela, mon ami, comme c'est ennuyeux !

Elle s'en le bonheur trop facile, la vie trop unie, l'émotion trop rare. Elle n'a jamais ou l'esprit en l'évasion, en vibrant aux épanouissements de la nature, aux impressions qu'elle donne à ceux qui savent la comprendre. Mais l'enthousiasme de Raymond va la lui faire aimer :

Ah ! tenez, je voudrais vous la faire connaître.
Elle nous aime tant nous qui la connaissons !
Elle n'a pas assez de parfums, de chansons,
De caresses pour ceux qui lui donnent leur vie :
Car la fleur qui se cache et qu'on trouve est rare ;
Car le merle sifflant dans les branches, l'été,
Quand il sait qu'on l'écoute, en l'écoute, en est charmé ;
Car il est bien heureux, l'humble ruisseau qui coule,
Qu'on s'arrête et l'écoute heureux qu'on s'y roule !

La comtesse ne sait rien non plus de ce qui fait l'artiste : mettre des couleurs sur la toile pour exécuter un paysage ou une marine lui semble une besogne ingrate et fastidieuse. C'est encore Raymond qui va l'initier à ces vives et pénétrantes sensations de l'art :

. . . . . Prendre à sa fantaisie
Son rêve le meilleur, son meilleur souvenir,
S'enfermer avec eux longtemps et les unir,
A force de travail et d'une, sur la toile,
Ah ! naître les instants où l'ideal se voile,
Malgré le doute obscur, notre chant est éternel.
C'est la suprême joie et l'éternel orgueil.
Si vous savez comme elle est courte, la journée
Où l'on s'est révélé bien sa verve et vaillant !
On change sa palette, on chante en travaillant.
Leste comme un fleur, en voit son œuvre éclore.
On s'arrête, on revient, on se reprend encore ;

Puis, sautant du divan où l'on était assis.
Vite, part ! pas ! en me une touche, un glacis.
Et lorsque tombe alors le trop prompt crépuscule,
Pour jeter un dernier regard, on se recule.
Quel moment ! on a peint l'été, le grand soleil,
On l'a créé ! Et l'on dit dans son demi-sommeil :
Oublient le gros public et l'atelier tout sombre :
Oh ! quelle heure pour un funeraill ! l'ombre !

Mais, dans cet atelier du jeune artiste, il y a péril pour la comtesse. Il l'aime, et au fond du cœur elle n'est pas loin de l'aimer aussi. Elle a à se défendre contre lui et contre son propre penchant. Franchement elle le dit, et c'est ce qui la sauve. Elle aurait grande honte et remords de n'être plus honnête femme. Elle restera ce qu'elle est, pour elle et pour Raymond, qui, sans le vouloir, lui a fait mieux apprécier cette satisfaction intime et douce, l'estime de soi-même.

Et Raymond de s'écrier dans un moment de révolte bientôt apaisée :

Comment ! je connaîtrais ce femme ? C'est très mal...
Comtesse, je vous aime, et je vous le maintiens !

Mais elle l'oblige à se soigner à la sympathie permise. Un mot encore l'eut attendrie peut-être ; il ne le dira point.

Si le monde avait vu la chose, il rirait bien.
Bah ! je reste honnête femme, et l'on s'en moura rien.

M. Pierre Berton et Mme Marie Colombier ont dit ce duo charmant, original et vif avec un goût parfait, une mesure et une distinction qui donnaient à la fiction de l'auteur la piquante illusion de la réalité.

A part le *Passant*, le *Rendez-vous* est certainement ce que je connais de mieux de M. Coppée.

P. V.

LE NOUVEL OPÉRA.

Une impulsion nouvelle va être donnée aux travaux intérieurs du nouvel Opéra ; on veut terminer promptement cet immense théâtre pour le livrer enfin au public.

La partie extérieure de l'édifice est à peu près terminée, mais ce qu'il reste de murs à élever, d'escaliers à construire, de parquets à poser, de plafonds à peindre dépasse encore l'imagination la plus fantaisiste pourrait rêver. Cependant les marbres taillés s'amoncellent, les ornamentistes fouillent la pierre et y sculptent des figures humaines, des têtes d'animaux fantastiques, des fleurs, des fruits. On peut dès aujourd'hui se faire une idée assez nette de ce que sera l'Opéra lorsqu'il sera achevé.

Tout a été prévu pour la commodité du public. Du côté de la rue Auber, la rangée de neuf arcades aboutit à l'entrée particulière du chef de l'Etat. Une espèce de galerie communique à un vaste salon circulaire destiné aux officiers de service et aux familiers ; d'un côté la loge principale et de l'autre une seconde loge de même dimension.

Sur la rue Halévy, une entrée est réservée aux voitures des habitués ou de ceux qui auront pris leurs places d'avance. Un perron escalier met en communication cette entrée avec celle de la salle. Pour les spectateurs parvenus, ils n'assiéront sur un fauteuil qu'un médiocrement fait fonctionner et ils se trouveront transportés sans fatigue à la hauteur des loges.

Au niveau du sol, sous l'orchestre, est une vaste rotonde soutenue par des colonnes en pierre rouge d'Ily. Les escaliers qui conduisent de l'avant-foyer au foyer sont en marbre vert. Les colonnes, répandues à profusion, sont en granit de France ou d'Aberdeen (Ecosse) et en jaune du Mont-Blanc ; beaucoup de chapiteaux sont en fonte dorée.

Deux contrôles seront installés, pour éviter au public pendant ses billets aux bureaux une course trop longue.

Le plafond du grand foyer sera orné de peintures de M. Baudry. MM. Barrias et Delaunay sont chargés de deux salons placés aux extrémités du foyer. M. Feiz peindra le grand escalier.

Les statues des deux cheminées monumentales du grand foyer seront faites par MM. Cordier et Carrier-Belleuse, et les deux caristides de l'entrée des places d'amphithéâtre par M. Thomas. L'immense voûte de la salle est confiée à M. Lenoveu : M. Boulanger pourra se livrer à toutes les gracieuses fantaisies du pinceau dans le foyer de la danse. Sur le côté qui fait face à la scène, une glace immense devant laquelle les danseuses répéteront leurs pas.

Toutes les façades auront un salon.

Le théâtre sera divisé en deux parties absolument distinctes : d'un côté, la salle ; de l'autre, l'administration. Dans les bâtiments occupés par l'administration, outre les bureaux et l'appartement du directeur, seront installés les ateliers des tapissiers, des décorateurs.

En creusant les fondations de l'édifice, les ouvriers trouvèrent de l'eau en abondance ; ces sources étaient alimentées par l'ancienne rivière de Ménilmontant, qui suivait les rues des Pyrénés-de-Temple, du Château, de Provence, et fut voûtée lorsque les terrains qu'elle traversait se couvrirent de maisons. Pour isoler les murs et empêcher l'humidité de les recouvrir, on ajouta à ce construit ; les eaux qu'il recevra iront tomber dans une citerne et seront enlevées au moyen d'une pompe et dirigées dans l'égout du boulevard Haussmann.

Les escaliers qui serviront aux acteurs et au personnel nombreux des figurants, pour entrer en scène, se croisent de la façon la plus ingénieuse, de sorte que tout encombrement sera évité. Les artistes quittant la scène et ceux qui s'y rendent suivent des couloirs séparés et ne seront point exposés à se rencontrer.

A. L.

Archives PF-Messager-10/08/1872

Situation de la Caisse agricole au 1er août 1872.

ACTIF.	F.	c.	F.	c.
Capital versé.....	3,299	00		
Caisse. Numéraires.....	520	00		
Traites payables en août.....	1,779	00		
Crédit E. Tolet, payable à la Banque de France, escompte du livre.....	707	30		
Crédit divers sur le service local (dépôts numéraires).....	150,000	00		
Frais à l'acquisition et autres créances.....	40,529	22		
Intérêts divers sur les prêts.....	1,661	15		
Balance des dépenses concernant les terres.	69,825	65		
Avances à rembourser (Passagers) : le *Manager de Saigon* (résidu).	971	00		
le *Pro-Portland*.....	9,982	00		
le *Maggie Johnston*.....	24,414	00		
l'Eugénie.....	16,202	00		
Colon à rembourser (Passagers) : le *Margaret Crockard*.....	14,914	44		
le *Greyhound*.....	14,914	44		
le *Sagone*.....	19,096	60		
sur *Maggie Johnston* (2e chargement)	20,881	15		
Greyhound (2e chargement).	9,380	55		
Sagohand (2e chargement)	14,096	45		
Maggie Johnston (3e chargement)	15,057	15		
Colon et Engagés à vapeurs, 83,893 k. à 0'90	69,464	70		
— — — à sucre, 1,638 k. à 0'45	737	10		
Mobilier, selon l'inventaire.....	1,800	00		
Total de l'Actif.....	501,427	68	501,427	68

PASSIF				
Prêt unique du service local.....	43,000	00		
Avances faite par ce service le 28 juin 1871.	20,018	56		
Dépôts divers en numéraire.....	1,722	35		
Intérêts sur dépôts.....	1,708	35		
Dans hypothécaires en circulation.....	120,000	00		
Bons de caisse (retirés à échoir).....	9,125	00		
à la *Maggie Johnston*.....	25,747	13		
l'Eugénie.....	25,747	13		
Avance reçue de la *Margaret Crockard*.....	18,300	00		
sur la colon *le Greyhound*.....	18,300	00		
embarqué par *le Maggie Johnston* (2e chargt)	17,500	00		
Greyhound (2e chargement).	7,500	00		
Sagohand (2e chargement).	15,000	00		
Maggie Johnston (3e chargt)	16,850	65		
Résidu des comptes à régler sur les plantures.	23,977	34		
Total du passif.....	364,721	15	364,721	15
Balance en faveur de la Caisse agricole.....	136,706	53		

Certifié conforme aux écritures :
Le Secrétaire-trésorier, ADAM-TEISSIER.

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES

MER DES ANTILLES.

Bouées dans le port Morant (Jamaïque).

Les bouées désignées ci-dessous ont été mouillées dans le port Morant, Jamaïque.

A l'entrée du port :

Bouée Est, *rouge avec mot et girouette en croix*, par 8°2 de fond. On y relève : la pointe Pera N. 18° E., à 7 câbles ; la jetée de Leith Hall au N. N. O.

Bouée Ouest, *rouge à bande blanche* avec mot et croix, par 8°6 de fond. On y relève : le milieu du Red Cliff, par le relèvement des milieux sur la colline, au N. 7° 45' E. ; la batterie au N. O. ¼ O., à 1/2 mille environ.

Dans le port trois bouées, savoir :

Bouée de base ou pour, *grès de plomb*, au nord N.-E. du banc du port, par 5 mètres ; la jetée de Leith Hall au N. 49° E., à 4 câbles 1/2.

Bouée de l'ans Annie Cotton, *blanche*, au nord Ouest du banc Arbre Cotton, par 4°5. On y relève la pointe Pera au S. 13° E., à 3 câbles 1/4.

La bouée de base Leith Hall, *grès de plomb*, sur l'extrémité du banc Leith Hall. On y relève la jetée de Leith Hall à l'O. ¼ S.-O., à 4 câbles 1/4.

Relèvements vrais. Variation : 4° 48' N. E. en 1871.

Plan n° 1447 ; instruction n° 340, page 456.

Iles Bemini. — Détroit de Floride.

Un banc connu sur les lieux sous le nom de banc Heavy est situé à 1/8 mille environ à l'E. 19° S. de l'île Bemini. Il a 2 milles de long du Sud et à une distance de 1/4 de mille de la terre ; on pense qu'il y a 0°91 d'eau environ sur ce danger, avec 3°65 de fond autre tout le et la terre.

Comme deux petits bâtiments, passant devant Bemini et rallient à cela pour éviter le courant de la Floride, ont, dit-on, touché sur ce danger, on recommande aux capitaines, lorsqu'ils sont sur le banc des sondes, où le fond est de sable et irrégulier, de s'approcher cette partie de l'île Bemini du Sud qu'avec de grandes précautions.

Relèvements vrais. Variation : 3° 30' N. E. en 1871.

Voyez les cartes n°s 2146, 2184, 2185, 2637 ; l'instruction n° 340, page 728.
20 novembre 1871.

JAPON.

Bateau-feu au port d'Hakodadi (île d'Yezo).

Le gouvernement japonais fait connaître qu'un nouveau bateau-feu a été placé dans la baie d'Hakodadi pour guider les navires entrant dans le port.

Il mouille au *Nu Kin Saiosi*, élevé de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 10 milles.

Le bateau-feu est mouillé par 11°7 de fond aux bonnes mers des navigateurs devant l'extrémité la plus Nord de l'île qui s'étend au Nord de la pointe Aneme (pointe N. O. de la ville). On y relève le clocher Kanaida au S. 74° E., et le morne blanc au S. 19° O. Il est peint en rouge, porte deux mâts et un ballon rouge à la tête du mât de misaine.

Nota. — Il est prudent, avec un bâtiment d'un grand tirant d'eau, de passer au Nord du bateau-feu, parce qu'il y a un banc de roches recouvertes au Sud et près de lui.

En même temps, on a relevé le bateau-feu qui était mouillé près du même endroit.

Relèvements vrais. Variation : 4° N. O. en 1871.

Voyez la carte n. n° 223 ; les cartes n°s 2038, 1857, 1830 9150, et l'instruction n° 432, page 131. 21 décembre 1871.

Feu fixe près de Satano Misaki, ou cap Tchichakoff

(île Kiusiu).

Le gouvernement japonais a donné avis que l'on a allumé un nouveau feu dans un phare récemment construit près de Satano Misaki, pointe Sud de l'île Kiusiu.

Le feu est fixe blanc, élevé de 61 mètres au-dessus du niveau de la mer, et avec une atmosphère claire on pourra le voir de 21 milles, excepté entre le N. 40° O. et le N. 8° E., où il est caché par la terre.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles, et du premier ordre.

La tour, élevée de 16m4, est en fer, octogonale et peinte en blanc ; elle est placée sur une petite île qui est à 372 mètres de la côte, et sa position est donnée par 30° 58' 30" N., 130° 18' 15" E.

A la même époque, on a placé sur les provisoire qui était sur le cap.

Relèvements vrais. Variation : 3° N. O. en 1872.

Série R, n° 218 ; cartes n°s 857, 2150, et instruction n° 428, page 138.
2 février 1872.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 2 au 9 août 1872 inclus.

NAVIRE DE GUERRE ANGLAIS.

4 août. Aviso français à hélice *Surcouf*, commandé par M. Maugin, lieutenant de vaisseau, venu de Nouvelle-Calédonie.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

2 août. Goël. française *Brasavoire*, de 10 ton., pat. Tandaveau, ven. d'Anaa en 3 jours ; 4 passag., M. Marcel, lieutenant de vaisseau, et 3 indigènes.

2 août. Goël. de Rurutu Tese, de 22 ton., cap. Atapo, ven. de Rurutu en 3 jours ; 30 passag. indigènes.

3 août. Goël. du Protect. *Island Belle*, de 44 ton., cap. Smith, ven. de Kenarutea en 5 jours ; 3 passag. indigènes.

3 août. Goël. du Protect. *Whitey Brown*, de 17 ton., cap. Gilkey, ven. d'Atimaono en 3 jours ; 2 passag. indigènes.

3 août. Côter du Protect. *Prosaire*, de 42 tonn., cap. Delbrake, ven. d'Atimaono.

3 août. Goël. du Protect. *Whitey Brown*, de 17 ton., cap. Gilkey, ven. d'Atimaono.

NAVIRES CONSTR. DE LA RADE.

3 août. Goël. du Protect. *Whitey Brown*, de 17 ton., cap. Gilkey, ven. d'Atimaono.

NAVIRES SORTIS.

2 août. Côter du Protect. *Prosaire*, de 42 ton., cap. Delbrake, all. à Papeete.

2 août. Goël. du Protect. *Whitey Brown*, de 17 ton., cap. Gilkey, all. à Papeete.

— Goël. américaine *Greyhound*, de 116 ton., cap. Emerson, all. à San Francisco, emportant les malles pour l'Europe et les deux américains ; 5 passagers.

SUR RADE.

— Goël. française *Margaret*, de 12 ton., pat. Tamaïerai.
15 juillet. Brig. anglais *Noa*, de 150 ton., cap. Robertson.

ANNONCES

J. P. DE GIBEIN, Perblanc, tier-Pinchon, au coin de la rue Collet, exécutera promptement et avec attention toutes espèces de commandes concernant son état. 113-J

J. P. DE GIBEIN, Tinsmith, Pinchon and iron-worker. Punctuality and dispatch with work in all branches. Centre of Collet street. 113-J

VENTE OU LOCATION DE TERRES. — HOU RAA A TE TAHAE RAA PAUA

L'indigène Huru a Tepou, demeurant à Temahaiia, district de Paea dans l'intention de vendre à M. Morand, demeurant au même lieu, la terre de Sud et à une distance de 1/4 de mille de la terre ; en pensa qu'il y a 90°91 d'eau environ sur ce danger, avec 3°65 de fond autre tout le et la terre.

Comme deux petits bâtiments, passant devant Bemini et rallient à cela pour éviter le courant de la Floride, ont, dit-on, touché sur ce danger, on recommande aux capitaines, lorsqu'ils sont sur le banc des sondes, où le fond est de sable et irrégulier, de s'approcher cette partie de l'île Bemini du Sud qu'avec de grandes précautions.

Relèvements vrais. Variation : 3° 30' N. E. en 1871.

Voyez les cartes n°s 2146, 2184, 2185, 2637 ; l'instruction n° 340, page 728.
20 novembre 1871.

JAPON.

Bateau-feu au port d'Hakodadi (île d'Yezo).

Le gouvernement japonais fait connaître qu'un nouveau bateau-feu a été placé dans la baie d'Hakodadi pour guider les navires entrant dans le port.

Il mouille au *Nu Kin Saiosi*, élevé de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 10 milles.

Le bateau-feu est mouillé par 11°7 de fond aux bonnes mers des navigateurs devant l'extrémité la plus Nord de l'île qui s'étend au Nord de la pointe Aneme (pointe N. O. de la ville). On y relève le clocher Kanaida au S. 74° E., et le morne blanc au S. 19° O. Il est peint en rouge, porte deux mâts et un ballon rouge à la tête du mât de misaine.

Nota. — Il est prudent, avec un bâtiment d'un grand tirant d'eau, de passer au Nord du bateau-feu, parce qu'il y a un banc de roches recouvertes au Sud et près de lui.

En même temps, on a relevé le bateau-feu qui était mouillé près du même endroit.

Relèvements vrais. Variation : 4° N. O. en 1871.

Voyez la carte n. n° 223 ; les cartes n°s 2038, 1857, 1830 9150, et l'instruction n° 432, page 131. 21 décembre 1871.

Feu fixe près de Satano Misaki, ou cap Tchichakoff

(île Kiusiu).

Le gouvernement japonais a donné avis que l'on a allumé un nouveau feu dans un phare récemment construit près de Satano Misaki, pointe Sud de l'île Kiusiu.

Le feu est fixe blanc, élevé de 61 mètres au-dessus du niveau de la mer, et

Te opua nei te tanta pa o Tara a Teyon, e tia i Temahaiia, i Aua, i te hoo ate au M. Morand, e tia i tua tahaa ra ; i te hoe pae o te fenua rā o Papaveihe, te vai i tua nafenua ra, e ori i te hoeu ihia ia oua mai te pae tai ra, e 3 fa faiha ra hantuma raa no te 11 no mahi 1862, n° 206. 150

E opua nei te tanta no o Tenfa a Teare, e tia i Papeete, e hoo ate au Mihi Daniille e Chesyett e piti fenua i Paea, o Taharuu e o Tevaha te loa. 149

L'indigène Tenfa a Teare, demeurant à Papeete, est dans l'intention de vendre à MM. Daniller et Chesyett deux terres situées dans le district de Paea, portant les noms de Taharuu et Tevaha.

Te opua nei te tanta ra o Pohoiiti a Pihaapi, e tia i Fiere, i te tuhaa pae o Tuarei, i te hoo ate ia Mihi Van Nostrand i te mau fenua no o Tiaraha, Matauea e Pipiture, te vai i roto i te mataiinaa ra i Afaretuhe, i Moreia, e aore i tomite hia. 150

L'indigène Pohoiiti a Pihapi, demeurant à Fiere, district de Pare, est dans l'intention de vendre à M. Van Nostrand les terres Tiaraha, Matauea et Pipiture, sises dans le district d'Afaretuhe, Moorea, et non enregistrées. 150

Te opua nei te tau mahine ra o Teruteuru a Tavahie, Teruteuru a Teao, o Taaua a Bupe, te mahora pua i la Pauarei, te pihi i Paea e te hoopii i tapeata, i te tamiiri te oatoa toi i ata ihe i te peeu i toe mai no te fenua ra no Atitaia, te vai i te mataiinaa ia i Pare, i te paeao i Faiereau, e tei ore i hoo hia i te haa ra. 151

ENREGISTREMENT DE TERRES. — TOMITE RAA PENUA.

Les indigènes Teruteuru a Tavahie, Teruteuru a Teao et Taaua a Bupe, la première demeurant à Papeuri, la deuxième à Paea et la troisième à Punaruu, sont dans l'intention de faire inscrire en leur nom la partie restante de la terre Atitaia, sise dans le district de Pare, quartier de Punaruu, qui n'a pas été vendue à l'administration.

Te opua nei te mau vahine ra o Teruteuru a Tavahie, Teruteuru a Teao, o Taaua a Bupe, te mahora pua i la Pauarei, te pihi i Paea e te hoopii i tapeata, i te tamiiri te oatoa toi i ata ihe i te peeu i toe mai no te fenua ra no Atitaia, te vai i te mataiinaa ia i Pare, i te paeao i Faiereau, e tei ore i hoo hia i te haa ra. 151

Archives PF-Messager-10/08/1872